

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE-ET-MARNE

SOUS-DIRECTION ADMINISTRATION FINANCES
GROUPEMENT FINANCES
SERVICE APPLICATIONS FINANCIERES-EXECUTION COMPTABLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 17 MARS 2025

P.V. n° 138
Dossier n° 4

Objet : Avenants aux conventions SMUR 77 / SDIS 77 relatifs aux interventions et aux transports médicalisés assurés par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1424-29,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne, relatif aux avenants aux conventions SMUR 77 / SDIS 77 relatifs aux interventions et aux transports médicalisés assurés par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne,

Décide à l'unanimité,

- De m'autoriser à signer les avenants aux conventions SMUR 77/SDIS 77 relatives aux transports médicalisés avec, au titre de l'année 2024, avec :
 - le Centre hospitalier René Arbeltier de Coulommiers,
 - le Centre hospitalier de Montereau-Fault-Yonne,
 - le Centre hospitalier de Marne-la-Vallée,
 - le Centre hospitalier général de Nemours,
 - le Centre hospitalier de Fontainebleau,
 - le Groupe hospitalier Sud Ile-de-France de Melun,
 - le Centre hospitalier Léon Binet de Provins,
 - le Centre hospitalier général de Meaux.
- De m'autoriser à signer tous les avenants à compter de l'année 2025, sur la base de l'article 3 des conventions indiquées ci-dessus, qui prévoit une actualisation chaque année en fonction de l'évolution de l'activité des transports médicalisés en VSAV de l'année N-2 et de l'indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH) de l'exercice N-1.

La Présidente du Conseil d'administration



Isoline GARREAU